Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2028(DEC)

10.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 50

Projet de rapport
Joachim Stanisław Brudziński
(PE764.990v01-00)

Décharge 2023: budget général de l'Union européenne - Contrôleur européen de la protection des données
(2024/2028(DEC))

Amendement 1
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que le CEPD s'acquitte de ses fonctions en étroite coopération avec ses homologues, les autorités de protection des données, dans le cadre du comité européen de la protection des données (ci-après le «comité») et qu'il sert l'intérêt général tout en étant guidé par des principes d'impartialité, d'intégrité, de transparence et de pragmatisme;	E. considérant que le CEPD s'acquitte de ses fonctions en étroite coopération avec ses homologues, les autorités de protection des données, dans le cadre du comité européen de la protection des données (ci-après le «comité») et qu'il sert l'intérêt général tout en étant guidé par des principes d'impartialité, d'intégrité, de transparence et de pragmatisme ***et en respectant la législation de l'Union***;

Or. en

Amendement 2
Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. relève, à la lecture du rapport de la Cour, qu'en 2023, elle a contrôlé le paiement du salaire d'un fonctionnaire dont la dernière déclaration concernant des droits aux allocations familiales et pour enfant à charge remontait à 2020; partage l'inquiétude de la Cour selon laquelle les retards dans la réception et la vérification de ces déclarations augmentent le risque de versements inappropriés;	4. relève, à la lecture du rapport de la Cour, qu'en 2023, elle a contrôlé le paiement du salaire d'un fonctionnaire dont la dernière déclaration concernant des droits aux allocations familiales et pour enfant à charge remontait à 2020; partage l'inquiétude de la Cour selon laquelle les retards dans la réception et la vérification de ces déclarations augmentent le risque de versements inappropriés; ***suggère de mettre en place le partage informatique des données avec les écoles européennes pour diminuer les charges administratives pour les enfants en âge scolaire.***

Or. fr

Amendement 3
Tomáš Zdechovský
au nom du groupe PPE
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***note avec satisfaction*** que les efforts de suivi et de planification du CEPD au cours de l'exercice 2023 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement pour l'exercice en cours de 96 % (un taux légèrement inférieur à celui de 2022, à savoir 98 %); relève en outre, à la lecture du rapport sur les comptes annuels du CEPD pour 2023, que le taux d'exécution des crédits de paiement pour l'exercice en cours était de 84 % (un taux inférieur à celui de 2022, soit 88 %); souligne, par ailleurs, d'après les réponses du CEPD au questionnaire soumis par la commission du contrôle budgétaire pour la décharge budgétaire 2023 (ci-après le «questionnaire»), que le taux d'exécution global des crédits de paiement était de 91,33 % en 2023, soit un taux inférieur à celui de 94,09 % enregistré en 2022;	6. ***constate*** que les efforts de suivi et de planification du CEPD au cours de l'exercice 2023 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement pour l'exercice en cours de 96 % (un taux légèrement inférieur à celui de 2022, à savoir 98 %); relève en outre, à la lecture du rapport sur les comptes annuels du CEPD pour 2023, que le taux d'exécution des crédits de paiement pour l'exercice en cours était de 84 % (un taux inférieur à celui de 2022, soit 88 %); souligne, par ailleurs, d'après les réponses du CEPD au questionnaire soumis par la commission du contrôle budgétaire pour la décharge budgétaire 2023 (ci-après le «questionnaire»), que le taux d'exécution global des crédits de paiement était de 91,33 % en 2023, soit un taux inférieur à celui de 94,09 % enregistré en 2022;

Or. en

Amendement 4
Tomáš Zdechovský
au nom du groupe PPE
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note que les effets de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ont continué de générer une pression budgétaire sur le CEPD en 2023,	9. note que les effets de la guerre d'agression ***illégale*** menée par la Russie contre l'Ukraine ont continué de générer une pression budgétaire sur le CEPD en

notamment en raison de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie qui en a résulté, les lignes budgétaires les plus touchées étant les salaires du personnel, la sécurité des bâtiments ainsi que les frais de location, les frais de mission et les services fournis par le personnel externe; félicite, dans ce contexte, le CEPD d'avoir réajusté ses priorités et d'avoir procédé à une redistribution interne au sein des chapitres budgétaires; comprend que ***cette optimisation*** budgétaire était nécessaire pour gérer avec succès l'indexation des salaires du personnel et des frais de location, ainsi qu'une augmentation des coûts des services d'assistance juridique externe en raison d'un nombre accru de décisions contraignantes du CEPD qui ont conduit à un plus grand nombre d'affaires à défendre devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) nécessitant une assistance juridique externe; regrette, dans ce contexte, que le CEPD ait dû reporter certaines de ses activités, telles qu'une étude de faisabilité sur l'intelligence artificielle;	2023, notamment en raison de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie qui en a résulté, les lignes budgétaires les plus touchées étant les salaires du personnel, la sécurité des bâtiments ainsi que les frais de location, les frais de mission et les services fournis par le personnel externe; félicite, dans ce contexte, le CEPD d'avoir réajusté ses priorités et d'avoir procédé à une redistribution interne au sein des chapitres budgétaires; comprend que ***l'optimisation*** budgétaire était nécessaire pour gérer avec succès l'indexation des salaires du personnel et des frais de location, ainsi qu'une augmentation des coûts des services d'assistance juridique externe en raison d'un nombre accru de décisions contraignantes du CEPD qui ont conduit à un plus grand nombre d'affaires à défendre devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) nécessitant une assistance juridique externe; regrette, dans ce contexte, que le CEPD ait dû reporter certaines de ses activités, telles qu'une étude de faisabilité sur l'intelligence artificielle; ***invite le CEPD à respecter les compétences que lui confère son mandat dans le cadre d'une approche collaborative avec les institutions et agences européennes et à s'abstenir d'engager des actions en justice, en particulier lorsqu'elles sont manifestement irrecevables, afin d'éviter des répercussions négatives sur la gestion des ressources, qui l'empêcheraient d'exercer ses activités en tant qu'institution;***

Or. en

Amendement 5
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. note que ***les effets de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ont continué de générer*** une pression budgétaire ***sur le CEPD*** en 2023, notamment en raison de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie qui en a résulté, les lignes budgétaires les plus touchées étant les salaires du personnel, la sécurité des bâtiments ainsi que les frais de location, les frais de mission et les services fournis par le personnel externe; félicite, dans ce contexte, le CEPD d'avoir réajusté ses priorités et d'avoir procédé à une redistribution interne au sein des chapitres budgétaires; comprend que cette optimisation budgétaire était nécessaire pour gérer avec succès l'indexation des salaires du personnel et des frais de location, ainsi qu'une augmentation des coûts des services d'assistance juridique externe en raison d'un nombre accru de décisions contraignantes du CEPD qui ont conduit à un plus grand nombre d'affaires à défendre devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) nécessitant une assistance juridique externe; regrette, dans ce contexte, que le CEPD ait dû reporter certaines de ses activités, telles qu'une étude de faisabilité sur l'intelligence artificielle;	9. note que ***le CEPD a été soumis à*** une pression budgétaire ***constante*** en 2023, notamment en raison de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie qui en a résulté, les lignes budgétaires les plus touchées étant les salaires du personnel, la sécurité des bâtiments ainsi que les frais de location, les frais de mission et les services fournis par le personnel externe; félicite, dans ce contexte, le CEPD d'avoir réajusté ses priorités et d'avoir procédé à une redistribution interne au sein des chapitres budgétaires; comprend que cette optimisation budgétaire était nécessaire pour gérer avec succès l'indexation des salaires du personnel et des frais de location, ainsi qu'une augmentation des coûts des services d'assistance juridique externe en raison d'un nombre accru de décisions contraignantes du CEPD qui ont conduit à un plus grand nombre d'affaires à défendre devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) nécessitant une assistance juridique externe; regrette, dans ce contexte, que le CEPD ait dû reporter certaines de ses activités, telles qu'une étude de faisabilité sur l'intelligence artificielle; ***encourage le CEPD à utiliser des outils budgétaires innovants tels que la budgétisation à base zéro pour réaffecter ses fonds et réduire les coûts;***

Or. en

Amendement 6
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. relève, à la lecture du questionnaire, que le budget du CEPD pour les missions	10. relève, à la lecture du questionnaire, que le budget du CEPD pour les missions

du personnel a augmenté de 28,90 %, passant de 251 000 EUR en 2022 à 323 421 EUR en 2023 en raison d'une augmentation des prix des billets d'avion et des frais d'hôtel; souligne que, dans le cadre de ce budget, un montant de 33 000 EUR a été consacré aux missions du Contrôleur en 2023; constate en outre, à la lecture du rapport annuel, que le nombre de missions du personnel a augmenté, passant de 171 en 2022 à 246 en 2023;	du personnel a augmenté de 28,90 %, passant de 251 000 EUR en 2022 à 323 421 EUR en 2023 en raison d'une augmentation des prix des billets d'avion et des frais d'hôtel; souligne que, dans le cadre de ce budget, un montant de 33 000 EUR a été consacré aux missions du Contrôleur en 2023; constate en outre, à la lecture du rapport annuel, que le nombre de missions du personnel a augmenté, passant de 171 en 2022 à 246 en 2023; ***encourage le CEPD à promouvoir l'utilisation d'outils de visioconférence le cas échéant, car cela pourrait contribuer à réduire le nombre de missions ainsi que les coûts;***

Or. en

Amendement 7
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. ***relève, à la lecture du questionnaire, que le budget du CEPD pour les missions du personnel a augmenté de 28,90 %, passant de 251 000*** EUR en 2022 à ***323 421*** EUR en 2023 ***en raison d'une augmentation des prix des billets d'avion et des frais d'hôtel; souligne que, dans le cadre de ce budget, un montant de 33 000 EUR a été consacré aux missions du Contrôleur en 2023; constate en outre, à la lecture du rapport annuel, que le nombre de missions du personnel a augmenté, passant de 171 en 2022 à 246 en 2023***;	10. ***se déclare préoccupé par l'augmentation importante des frais de mission du personnel du CEPD, qui sont passés de 28 789 EUR en 2021 et 176 903*** EUR en 2022 à ***284 580*** EUR en 2023***; invite le CEPD à évaluer si les ressources consacrées aux missions sont utilisées de manière appropriée et efficace; relève que le CEPD a cessé de rendre publics le nombre de missions financées par les organisateurs ainsi que des informations sur l'unité ou le secteur participant à chaque mission, au détriment de la transparence en ce qui concerne les frais de mission; invite le CEPD à rétablir cette pratique***;

Or. en

Amendement 8

Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite l'institution à évaluer en quoi le cadre réglementaire du Parlement européen visant à éviter la corruption et la fraude a échoué et a permis la participation active de parlementaires européens à un réseau de type mafieux qui s'est livré à des actes de corruption et de blanchiment d'argent pendant plusieurs années sans être repéré;

Or. en

Amendement 9
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. invite l'institution à tirer des enseignements et des conclusions sur ses propres règles et procédures internes à la lumière de la révision du règlement intérieur et du code de conduite du Parlement réalisée en septembre 2023; recommande toutefois à l'institution de réfléchir à des mesures supplémentaires et plus solides pour lutter contre la fraude et protéger pleinement les intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 10
Tomáš Zdechovský
au nom du groupe PPE
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève qu'en 2023, le CEPD a mené huit enquêtes et cinq enquêtes préalables, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes; observe qu'en 2023, le CEPD a participé activement à un total de 13 enquêtes et sept enquêtes préalables, soit lancées en 2023, soit reportées d'années antérieures; souligne que le CEPD a poursuivi deux enquêtes formelles complexes et coûteuses en ressources débutées en 2021 sur l'utilisation par les institutions, organes et organismes de l'Union européenne de services en nuage fournis par des entités de pays hors UE/EEE, notamment axés sur l'utilisation de Microsoft 365 par la Commission; souligne en outre que le CEPD a également lancé cinq enquêtes fondées sur des plaintes concernant les sites internet des institutions, organes et organismes de l'Union, ces enquêtes portant essentiellement sur les questions en matière de respect de la vie privée et de protection des données, avec des évaluations préliminaires attendues en 2024;	16. relève qu'en 2023, le CEPD a mené huit enquêtes et cinq enquêtes préalables, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes; observe qu'en 2023, le CEPD a participé activement à un total de 13 enquêtes et sept enquêtes préalables, soit lancées en 2023, soit reportées d'années antérieures; souligne que le CEPD a poursuivi deux enquêtes formelles complexes et coûteuses en ressources débutées en 2021 sur l'utilisation par les institutions, organes et organismes de l'Union européenne de services en nuage fournis par des entités de pays hors UE/EEE, notamment axés sur l'utilisation de Microsoft 365 par la Commission; ***demande instamment l'achèvement à temps de cette enquête en raison de son incidence significative sur le fonctionnement des institutions;*** souligne en outre que le CEPD a également lancé cinq enquêtes fondées sur des plaintes concernant les sites internet des institutions, organes et organismes de l'Union, ces enquêtes portant essentiellement sur les questions en matière de respect de la vie privée et de protection des données, avec des évaluations préliminaires attendues en 2024;

Or. en

Amendement 11
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prie instamment le CEPD de donner la priorité aux procédures de

traitement des données à caractère personnel de mineurs de moins de 15 ans et d'améliorer ces procédures, en particulier dans le contexte des systèmes d'Europol, dans lesquels ces mineurs peuvent être qualifiés de suspects; reconnaît la vulnérabilité accrue de ce groupe et la nécessité de garanties solides;

Or. en

Amendement 12
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. Déplore que la Commission européenne a ciblé illégalement des publicités ciblant les citoyens en utilisant des données personnelles sensibles sur leurs opinions politiques.
	Félicite le CEPD pour son engagement en faveur de la protection des données et sa décision condamnant la Commsission.

Or. fr

Amendement 13
Tomáš Zdechovský
au nom du groupe PPE
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle qu'en 2022, le CEPD a saisi la CJUE d'un recours en annulation contre deux dispositions du règlement Europol modifié, lequel a ensuite été rejeté par la CJUE; relève que, dans l'intervalle, le CEPD a décidé de former un recours	18. rappelle qu'en 2022, le CEPD a saisi la CJUE d'un recours en annulation contre deux dispositions du règlement Europol modifié, lequel a ensuite été rejeté par la CJUE; relève que, dans l'intervalle, le CEPD a décidé de former un recours

contre l'arrêt du Tribunal dans l'affaire T-578/22, estimant que les questions soulevées devraient être traitées au plus haut niveau; ***souligne*** que le CEPD ***n'a pas contesté*** un acte d'Europol, mais bien une modification rétroactive du cadre juridique visant à neutraliser les effets des mesures répressives du CEPD; ***observe qu'Europol n'a pas soutenu les colégislateurs, parties défenderesses dans cette affaire***; observe en outre que le CEPD a également assuré le suivi de la mise en œuvre de sa décision du 3 janvier 2022, notamment au moyen de contrôles sur les rapports d'Europol, et ***qu'il a communiqué*** un rapport final sur cette question ***le 22 juillet 2024***;

contre l'arrêt du Tribunal dans l'affaire T-578/22, estimant que les questions soulevées devraient être traitées au plus haut niveau; ***regrette*** que le CEPD ***ne se soit pas rendu compte de l'irrecevabilité manifeste de son recours, même si l'institution n'avait pas l'intention de contester*** un acte d'Europol, mais bien une modification rétroactive du cadre juridique visant à neutraliser les effets des mesures répressives du CEPD; ***invite l'institution à coopérer avec les institutions et agences européennes avant d'engager des actions en justice qui empêchent l'accomplissement de son mandat et l'utilisation de ses ressources aux fins auxquelles elles étaient destinées***; observe en outre que le CEPD a également assuré le suivi de la mise en œuvre de sa décision du 3 janvier 2022, notamment au moyen de contrôles sur les rapports d'Europol, et ***déplore qu'il ait fallu attendre le 22 juillet 2024 pour qu'il communique*** un rapport final sur cette question;

Or. en

Amendement 14
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle qu'en 2022, le CEPD a saisi la CJUE d'un recours en annulation contre deux dispositions du règlement Europol modifié, lequel a ensuite été rejeté par la CJUE; relève que, dans l'intervalle, le CEPD a décidé de former un recours contre l'arrêt du Tribunal dans l'affaire T-578/22, estimant que les questions soulevées devraient être traitées au plus haut niveau; souligne que le CEPD n'a pas contesté un acte d'Europol, mais bien une modification rétroactive du cadre juridique visant à neutraliser les effets des mesures	18. rappelle qu'en 2022, le CEPD a saisi la CJUE d'un recours en annulation contre deux dispositions du règlement Europol modifié, lequel a ensuite été rejeté par la CJUE; relève que, dans l'intervalle, le CEPD a décidé de former un recours contre l'arrêt du Tribunal dans l'affaire T-578/22, estimant que les questions soulevées devraient être traitées au plus haut niveau; souligne que le CEPD n'a pas contesté un acte d'Europol, mais bien une modification rétroactive du cadre juridique visant à neutraliser les effets des mesures

répressives du CEPD; observe qu'Europol n'a pas soutenu les colégislateurs, parties défenderesses dans cette affaire; observe en outre que le CEPD a également assuré le suivi de la mise en œuvre de sa décision du 3 janvier 2022, notamment au moyen de contrôles sur les rapports d'Europol, et qu'il a communiqué un rapport final sur cette question le 22 juillet 2024;

répressives du CEPD; observe qu'Europol n'a pas soutenu les colégislateurs, parties défenderesses dans cette affaire; observe en outre que le CEPD a également assuré le suivi de la mise en œuvre de sa décision du 3 janvier 2022, notamment au moyen de contrôles sur les rapports d'Europol, et qu'il a communiqué un rapport final sur cette question le 22 juillet 2024; ***rappelle que la saisine de la CJUE par le CEPD, dans le cadre de son rôle de contrôle, sur des questions juridiques importantes, ne devrait pas être considérée comme préjudiciable à la coopération loyale et aux bonnes relations entre le CEPD et les entités qu'il supervise;***

Or. en

Amendement 15
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle qu'en 2022, le CEPD a saisi la CJUE d'un recours en annulation contre deux dispositions du règlement Europol modifié, lequel a ensuite été rejeté par la CJUE; relève que, dans l'intervalle, le CEPD a décidé de former un recours contre l'arrêt du Tribunal dans l'affaire T-578/22, estimant que les questions soulevées devraient être traitées au plus haut niveau; souligne que le CEPD n'a pas contesté un acte d'Europol, mais bien une modification rétroactive du cadre juridique visant à neutraliser les effets des mesures répressives du CEPD; observe ***qu'Europol n'a pas soutenu les colégislateurs, parties défenderesses dans cette affaire; observe*** en outre que le CEPD a également assuré le suivi de la mise en œuvre de sa décision du 3 janvier 2022, notamment au moyen de contrôles sur les rapports d'Europol, et qu'il a communiqué un rapport final sur	18. rappelle qu'en 2022, le CEPD a saisi la CJUE d'un recours en annulation contre deux dispositions du règlement Europol modifié, lequel a ensuite été rejeté par la CJUE; relève que, dans l'intervalle, le CEPD a décidé de former un recours contre l'arrêt du Tribunal dans l'affaire T-578/22, estimant que les questions soulevées devraient être traitées au plus haut niveau; souligne que le CEPD n'a pas contesté un acte d'Europol, mais bien une modification rétroactive du cadre juridique visant à neutraliser les effets des mesures répressives du CEPD; observe en outre que le CEPD a également assuré le suivi de la mise en œuvre de sa décision du 3 janvier 2022, notamment au moyen de contrôles sur les rapports d'Europol, et qu'il a communiqué un rapport final sur cette question le 22 juillet 2024;

cette question le 22 juillet 2024;

Or. en

Amendement 16
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne que le service d'audit interne (SAI) a réalisé un audit sur la méthodologie de planification des audits du CEPD au sein du CEPD en 2023; observe que l'audit s'est conclu par deux recommandations pour lesquelles le CEPD a présenté un plan d'action au SAI; invite le CEPD à tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard;	20. souligne que le service d'audit interne (SAI) a réalisé un audit sur la méthodologie de planification des audits du CEPD au sein du CEPD en 2023; observe que l'audit s'est conclu par deux recommandations pour lesquelles le CEPD a présenté un plan d'action au SAI; invite le CEPD à tenir l'autorité de décharge ***régulièrement*** informée des progrès réalisés à cet égard;

Or. en

Amendement 17
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions promeuvent la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 18
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. observe que, à la fin de 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en 2022; relève qu'en 2023, le CEPD a employé 50 agents contractuels au titre de l'article 3, point b), du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (contre 52 en 2022) et 7 agents temporaires au titre de l'article 2, point b), et 2 point c) (contre 6 en 2022) et qu'il a eu recours aux services de 12 prestataires de services externes travaillant intramuros en 2023 (contre 8 en 2022); souligne qu'en 2023, le CEPD comptait 23 nationalités (des États membres) parmi son personnel, ce qui, malgré la surreprésentation de cinq nationalités, constitue un excellent résultat pour une institution aussi petite et une amélioration par rapport aux 22 nationalités recensées en 2022;	21. observe que, à la fin de 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en 2022; relève qu'en 2023, le CEPD a employé 50 agents contractuels au titre de l'article 3, point b), du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (contre 52 en 2022) et 7 agents temporaires au titre de l'article 2, point b), et 2 point c) (contre 6 en 2022) et qu'il a eu recours aux services de 12 prestataires de services externes travaillant intramuros en 2023 (contre 8 en 2022); souligne qu'en 2023, le CEPD comptait 23 nationalités (des États membres) parmi son personnel, ce qui, malgré la surreprésentation de cinq nationalités, constitue un excellent résultat pour une institution aussi petite et une amélioration par rapport aux 22 nationalités recensées en 2022; ***se félicite de la diversité accrue des nationalités représentées, mais déplore la sous-représentation persistante des femmes aux postes d'encadrement supérieur; demande l'adoption d'une feuille de route sur la parité entre les femmes et les hommes, comprenant des mesures de recrutement proactives et des programmes de formation à l'encadrement pour les membres du personnel féminins;***

Or. en

Amendement 19
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. observe que, à la fin de 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en	21. observe que, à la fin de 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en

2022; relève qu'en 2023, le CEPD a employé 50 agents contractuels au titre de l'article 3, point b), du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (contre 52 en 2022) et 7 agents temporaires au titre de l'article 2, point b), et 2 point c) (contre 6 en 2022) et qu'il a eu recours aux services de 12 prestataires de services externes travaillant intramuros en 2023 (contre 8 en 2022); ***souligne qu'en 2023, le CEPD comptait 23 nationalités (des États membres) parmi son personnel, ce qui, malgré la surreprésentation de cinq nationalités, constitue un excellent résultat pour une institution aussi petite et une amélioration par rapport aux 22 nationalités recensées en 2022;***	2022; relève qu'en 2023, le CEPD a employé 50 agents contractuels au titre de l'article 3, point b), du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (contre 52 en 2022) et 7 agents temporaires au titre de l'article 2, point b), et 2 point c) (contre 6 en 2022) et qu'il a eu recours aux services de 12 prestataires de services externes travaillant intramuros en 2023 (contre 8 en 2022);

Or. en

Amendement 20
Tomáš Zdechovský
au nom du groupe PPE
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. observe que, à la fin de 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en 2022; relève qu'en 2023, le CEPD a employé 50 agents contractuels au titre de l'article 3, point b), du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (contre 52 en 2022) et 7 agents temporaires au titre de l'article 2, point b), et 2 point c) (contre 6 en 2022) et qu'il a eu recours aux services de 12 prestataires de services externes travaillant intramuros en 2023 (contre 8 en 2022); souligne qu'en 2023, le CEPD comptait 23 nationalités (des États membres) parmi son personnel, ce qui, malgré la surreprésentation de cinq nationalités, constitue un excellent résultat pour une	21. observe que, à la fin de 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en 2022; relève qu'en 2023, le CEPD a employé 50 agents contractuels au titre de l'article 3, point b), du statut des fonctionnaires et du régime applicable aux autres agents (contre 52 en 2022) et 7 agents temporaires au titre de l'article 2, point b), et 2 point c) (contre 6 en 2022) et qu'il a eu recours aux services de 12 prestataires de services externes travaillant intramuros en 2023 (contre 8 en 2022); souligne qu'en 2023, le CEPD comptait 23 nationalités (des États membres) parmi son personnel, ce qui, malgré la surreprésentation de cinq nationalités, constitue un excellent résultat pour une

institution aussi petite et une amélioration par rapport aux 22 nationalités recensées en 2022;	institution aussi petite et une amélioration par rapport aux 22 nationalités recensées en 2022; ***encourage le CEPD à poursuivre ses efforts en vue de parvenir à une représentation géographique plus équilibrée entre tous les États membres, en particulier au niveau de l'encadrement;***

Or. en

Amendement 21
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. relève que 23 nationalités (des États membres) étaient représentées au sein du personnel du CEPD en 2023, ce qui représente une amélioration par rapport aux 22 nationalités recensées en 2022; déplore la surreprésentation de cinq nationalités et la sous-représentation d'autres nationalités; invite instamment le CEPD à poursuivre ses efforts pour parvenir à une répartition géographique équilibrée des ressortissants de tous les États membres au sein de son personnel, en améliorant la communication, en favorisant la visibilité et en offrant de meilleures conditions d'emploi afin d'attirer les nationalités sous-représentées;

Or. en

Amendement 22
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. constate que le CEPD continue d'employer davantage de femmes que d'hommes, ce ratio étant supérieur à 60 %; regrette qu'il n'y ait toujours aucune femme parmi l'encadrement supérieur et invite le CEPD à encourager les candidatures de femmes, notamment dans la perspective de la prochaine nomination d'un contrôleur par le Parlement européen;

Or. en

Amendement 23
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. observe qu'en 2023, les effectifs du CEPD s'étaient maintenus à 65 % de femmes et 35 % d'hommes, dans le droit fil des tendances des années précédentes; se déclare préoccupé par l'absence de femmes aux postes d'encadrement supérieur au cours de cette période, bien que la parité femmes-hommes ait été atteinte pour les six postes d'encadrement intermédiaire; prie instamment le CEPD de redoubler d'efforts pour garantir une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes à tous les niveaux du personnel;

Or. en

Amendement 24
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate que le tableau des effectifs pour 2023 reflète un taux d'occupation élevé (95,65 %), mais aussi un taux de rotation élevé (13 %); note que la plupart des postes non pourvus résultaient de l'inaptitude des candidats, étant donné que le CEPD a besoin de profils hautement spécialisés et que le nombre de candidats admissibles est limité; se félicite que ces difficultés aient été surmontées grâce à une republication de l'avis de vacance avec une diffusion plus large ou plus ciblée ou à une reformulation des exigences; invite le CEPD à continuer de faire face aux difficultés rencontrées dans la recherche de candidats appropriés et à tenir l'autorité de décharge informée des améliorations en matière de recrutement et de rotation du personnel;	22. constate que le tableau des effectifs pour 2023 reflète un taux d'occupation élevé (95,65 %), mais aussi un taux de rotation élevé (13 %); note que la plupart des postes non pourvus résultaient de l'inaptitude des candidats, étant donné que le CEPD a besoin de profils hautement spécialisés et que le nombre de candidats admissibles est limité; se félicite que ces difficultés aient été surmontées grâce à une republication de l'avis de vacance avec une diffusion plus large ou plus ciblée ou à une reformulation des exigences; ***se félicite des mesures prises par le CEPD en ce qui concerne le processus de recrutement;*** invite le CEPD à continuer de faire face aux difficultés rencontrées dans la recherche de candidats appropriés et à tenir l'autorité de décharge informée des améliorations en matière de recrutement et de rotation du personnel;

Or. en

Amendement 25
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite le CEPD à réaliser un audit annuel sur la diversité et à publier un rapport décrivant les mesures prises pour améliorer la parité femmes-hommes, l'équilibre géographique et l'équilibre social au sein de l'institution, y compris les efforts de recrutement visant spécifiquement les groupes sous-représentés;

Or. en

Amendement 26
Tomáš Zdechovský
au nom du groupe PPE
Kinga Kollár

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. relève qu'au cours du second semestre de 2023, l'équipe des ressources humaines du CEPD a lancé un projet pilote concernant un nouveau processus d'intégration des nouveaux arrivants, avec des sessions couvrant, entre autres, des présentations du travail des unités centrales, et des sujets comme l'éthique, les procédures de passation de marchés et la sécurité de l'information, et que trois sessions d'intégration ont été proposées en 2023; invite le CEPD à continuer à proposer aux nouveaux arrivants des sessions d'intégration ***comprenant une formation à*** l'éthique, comme cela est devenu la norme dans les institutions européennes; relève en outre que 12 sessions individuelles ont été proposées au personnel du CEPD et du comité européen de la protection des données, ainsi que six sessions de coaching de groupe au cours desquelles les participants (membres de l'encadrement) ont appris les uns des autres, et un coaching d'équipe d'un an avec un concepteur chargé du développement du leadership à l'École européenne d'administration en 2023;	23. relève qu'au cours du second semestre de 2023, l'équipe des ressources humaines du CEPD a lancé un projet pilote concernant un nouveau processus d'intégration des nouveaux arrivants, avec des sessions couvrant, entre autres, des présentations du travail des unités centrales, et des sujets comme l'éthique, les procédures de passation de marchés et la sécurité de l'information, et que trois sessions d'intégration ont été proposées en 2023; invite le CEPD à continuer à proposer aux nouveaux arrivants des sessions d'intégration ***et à tous les membres du personnel des sessions obligatoires qui rappellent l'importance de principes tels que*** l'éthique***, la prévention des conflits d'intérêts, la transparence, le contrôle interne et la lutte contre la fraude***, comme cela est devenu la norme dans les institutions européennes; relève en outre que 12 sessions individuelles ont été proposées au personnel du CEPD et du comité européen de la protection des données, ainsi que six sessions de coaching de groupe au cours desquelles les participants (membres de l'encadrement) ont appris les uns des autres, et un coaching d'équipe d'un an avec un concepteur chargé du développement du leadership à l'École européenne d'administration en 2023;

Or. en

Amendement 27
Vlad Vasile-Voiculescu, Michal Wiezik, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. relève, à la lecture du questionnaire, que le CEPD propose des formules de travail flexibles et hybrides appréciées des membres du personnel, qui peuvent bénéficier, entre autres, d'un congé parental, de crédit-temps, de travail à temps partiel ou de télétravail depuis l'étranger pendant un certain nombre de jours par an; relève qu'en 2023, la majorité du personnel a eu recours à ces conditions de travail, et que 86,30 % du personnel ont fait du télétravail en 2023;	24. relève, à la lecture du questionnaire, que le CEPD propose des formules de travail flexibles et hybrides appréciées des membres du personnel, qui peuvent bénéficier, entre autres, d'un congé parental, de crédit-temps, de travail à temps partiel ou de télétravail depuis l'étranger pendant un certain nombre de jours par an; relève qu'en 2023, la majorité du personnel a eu recours à ces conditions de travail, et que 86,30 % du personnel ont fait du télétravail en 2023; ***estime que l'infrastructure des bâtiments devrait être optimisée afin de tenir compte de ce taux élevé de télétravail, ce qui pourrait contribuer à réduire les coûts opérationnels et à garantir une utilisation plus efficace des espaces de bureaux;***

Or. en

Amendement 28
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. salue les efforts continus du CEPD pour améliorer activement le bien-être physique et mental de son personnel;

Or. en

Amendement 29
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. relève, à la lecture du questionnaire, que le CEPD considère comme confidentielles toutes les informations sur les cas d'épuisement professionnel, y compris le nombre de personnes concernées; marque son désaccord avec cette position et ***demande au CEPD de*** communiquer chaque année à l'autorité de décharge le nombre de cas d'épuisement professionnel recensés; se réjouit du fait qu'en 2023, aucun cas de harcèlement n'ait été relevé au sein du CEPD; se félicite qu'en 2023, le CEPD ait continué de fournir une présentation de lutte contre le harcèlement dispensée par l'une des personnes de confiance du CEPD, dans le cadre de la formation à l'entrée en service intitulée «Journée d'accueil du CEPD»; salue la publication sur l'intranet du CEPD de la décision relative à la lutte contre le harcèlement et du rôle des personnes de confiance;	26. relève, à la lecture du questionnaire, que le CEPD considère comme confidentielles toutes les informations sur les cas d'épuisement professionnel, y compris le nombre de personnes concernées; marque son désaccord avec cette position et ***appelle le CEPD à*** communiquer chaque année à l'autorité de décharge le nombre de cas d'épuisement professionnel recensés; se réjouit du fait qu'en 2023, aucun cas de harcèlement n'ait été relevé au sein du CEPD; se félicite qu'en 2023, le CEPD ait continué de fournir une présentation de lutte contre le harcèlement dispensée par l'une des personnes de confiance du CEPD, dans le cadre de la formation à l'entrée en service intitulée «Journée d'accueil du CEPD»; salue la publication sur l'intranet du CEPD de la décision relative à la lutte contre le harcèlement et du rôle des personnes de confiance;

Or. en

Amendement 30
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions ont pour but de promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 31

Tamás Deutsch, Virginie Joron, Julien Sanchez, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite l'institution à s'engager pleinement et à mettre tout en œuvre, en s'aidant de tous les moyens à sa disposition, pour promouvoir la paix et mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 32
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions sont tenues de respecter l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 33
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek, Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. invite l'institution à

respecter l'égalité des États membres en toute circonstance, à traiter tous les États membres sur un pied d'égalité et à respecter leur souveraineté et leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 34
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. ***note*** qu'en 2023, le CEPD ***a*** concentré ses efforts sur la sensibilisation du personnel au cadre éthique du CEPD et du comité européen de la protection des données en organisant des sessions de formation spécifiques obligatoires pour l'ensemble du personnel et des formations à l'entrée en service pour les nouveaux arrivants du CEPD et du comité européen de la protection des données, en nommant un nouveau responsable des questions éthiques et en participant au groupe de travail «Comité paritaire des questions statutaires», qui s'occupe des questions d'éthique; se félicite que le CEPD ait mis en place une boîte aux lettres électronique permettant aux membres du personnel de poser toute question liée à l'éthique, et qu'il utilise le module «éthique» de la Commission disponible dans Sysper; encourage le CEPD à poursuivre les opérations de sensibilisation et l'organisation d'enquêtes afin d'évaluer le niveau de sensibilisation du personnel au cadre éthique du CEPD/du comité;	27. ***se félicite*** qu'en 2023, le CEPD ***ait*** concentré ses efforts sur la sensibilisation du personnel au cadre éthique du CEPD et du comité européen de la protection des données en organisant des sessions de formation spécifiques obligatoires pour l'ensemble du personnel et des formations à l'entrée en service pour les nouveaux arrivants du CEPD et du comité européen de la protection des données, en nommant un nouveau responsable des questions éthiques et en participant au groupe de travail «Comité paritaire des questions statutaires», qui s'occupe des questions d'éthique; se félicite que le CEPD ait mis en place une boîte aux lettres électronique permettant aux membres du personnel de poser toute question liée à l'éthique, et qu'il utilise le module «éthique» de la Commission disponible dans Sysper; encourage le CEPD à poursuivre les opérations de sensibilisation et l'organisation d'enquêtes afin d'évaluer le niveau de sensibilisation du personnel au cadre éthique du CEPD/du comité; ***demande la publication d'un rapport annuel sur le respect de l'éthique, qui contienne des informations sur la***

participation du personnel aux formations, les problèmes d'éthique signalés et les mesures correctives prises pour garantir la transparence et l'intégrité institutionnelle;

Or. en

Amendement 35
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. relève avec satisfaction que le CEPD n'a jamais été impliqué dans une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) depuis sa création;

Or. en

Amendement 36
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***souligne, à la lecture du rapport de suivi, qu'en vue d'adhérer officiellement au registre de transparence de l'Union,*** le CEPD ***a lancé une évaluation interne des mesures de transparence, et qu'en 2023, des*** réunions ***exploratoires et des échanges entre le CEPD et le secrétariat du registre de*** transparence ***ont eu lieu; invite le CEPD à informer l'autorité de décharge des résultats de cet exercice d'évaluation***; demande ***une nouvelle fois au CEPD d'adhérer au registre de transparence***;	30. ***prie instamment*** le CEPD ***de déclarer de manière proactive les*** réunions ***avec des tiers afin de garantir la*** transparence ***dans ses fonctions de réglementation et de conseil***; demande ***l'utilisation d'un registre de transparence de ces interactions***;

Or. en

Amendement 37
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. souligne, à la lecture du rapport de suivi, qu'en vue d'adhérer officiellement au registre de transparence de l'Union, le CEPD a lancé une évaluation interne des mesures de transparence, et qu'en 2023, des réunions exploratoires et des échanges entre le CEPD et le secrétariat du registre de transparence ont eu lieu; invite le CEPD à informer l'autorité de décharge des résultats de cet exercice d'évaluation; demande une nouvelle fois au CEPD d'adhérer au registre de transparence;	30. ***regrette que le CEPD n'ait toujours pas officiellement adhéré au registre de transparence;*** souligne ***toutefois***, à la lecture du rapport de suivi, qu'en vue d'adhérer officiellement au registre de transparence de l'Union, le CEPD a lancé une évaluation interne des mesures de transparence, et qu'en 2023, des réunions exploratoires et des échanges entre le CEPD et le secrétariat du registre de transparence ont eu lieu; invite le CEPD à informer l'autorité de décharge des résultats de cet exercice d'évaluation; demande une nouvelle fois au CEPD d'adhérer au registre de transparence;

Or. en

Amendement 38
Csaba Molnár, Claudiu Manda

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***souligne***, à la lecture du questionnaire, qu'aucun cas de conflit d'intérêts, de dénonciation de dysfonctionnements ou de fraude n'a été signalé au CEPD en 2023; note que le CEPD a mis en place un cadre pour prévenir les conflits d'intérêts au niveau de l'encadrement supérieur et du personnel au moyen de codes de conduite, d'efforts de sensibilisation et de déclarations de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêts; note que, outre l'introduction	32. ***constate avec satisfaction***, à la lecture du questionnaire, qu'aucun cas de conflit d'intérêts, de dénonciation de dysfonctionnements ou de fraude n'a été signalé au CEPD en 2023; note que le CEPD a mis en place un cadre pour prévenir les conflits d'intérêts au niveau de l'encadrement supérieur et du personnel au moyen de codes de conduite, d'efforts de sensibilisation et de déclarations de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêts; note que, outre l'introduction

obligatoire du cadre éthique du CEPD pour tous les nouveaux membres du personnel, les nouveaux membres du personnel sont également initiés à la stratégie antifraude du CEPD;

obligatoire du cadre éthique du CEPD pour tous les nouveaux membres du personnel, les nouveaux membres du personnel sont également initiés à la stratégie antifraude du CEPD;

Or. en

Amendement 39
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. ***souligne, à la lecture du questionnaire,*** qu'aucun cas de conflit d'intérêts, de dénonciation de dysfonctionnements ou de fraude ***n'a*** été signalé au CEPD en 2023; note que le CEPD a mis en place un cadre pour prévenir les conflits d'intérêts au niveau de l'encadrement supérieur et du personnel au moyen de codes de conduite, d'efforts de sensibilisation et de déclarations de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêts; note que, outre l'introduction obligatoire du cadre éthique du CEPD pour tous les nouveaux membres du personnel, les nouveaux membres du personnel sont également initiés à la stratégie antifraude du CEPD;	32. ***se félicite*** qu'aucun cas de conflit d'intérêts, de dénonciation de dysfonctionnements ou de fraude ***n'ait*** été signalé au CEPD en 2023; note que le CEPD a mis en place un cadre pour prévenir les conflits d'intérêts au niveau de l'encadrement supérieur et du personnel au moyen de codes de conduite, d'efforts de sensibilisation et de déclarations de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêts; note que, outre l'introduction obligatoire du cadre éthique du CEPD pour tous les nouveaux membres du personnel, les nouveaux membres du personnel sont également initiés à la stratégie antifraude du CEPD;

Or. en

Amendement 40
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. invite le CEPD à prévoir un délai

d'attente obligatoire d'au moins deux ans pour les anciens hauts fonctionnaires avant qu'ils ne puissent assumer des fonctions de lobbying ou de conseil liées à la protection des données ou à la réglementation technologique, afin de prévenir les conflits d'intérêts;

Or. en

Amendement 41
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. prie instamment le CEPD de divulguer publiquement toute récusation en raison de conflits d'intérêts dans ses décisions exécutoires, de manière à garantir une transparence totale dans la surveillance réglementaire et la prise de décision;

Or. en

Amendement 42
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. se félicite que le CEPD s'attache à faire en sorte que les contractants externes respectent les normes morales et éthiques nécessaires attendues de l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union, en particulier à la lumière du recours antérieur par le CEPD aux services d'entreprises externes qui, selon le classement de l'université de

Yale, continuent d'exercer leurs activités en Russie;

Or. en

Amendement 43
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. souligne le rôle de premier plan joué par le CEPD dans l'amélioration de la préparation des institutions de l'Union en matière de cybersécurité, et son étroite collaboration avec des organes tels que l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) et des plateformes de cybersécurité telles que le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE); note qu'en 2023, le CEPD a continué à améliorer son état de préparation en matière de protection des données à caractère personnel et des informations sensibles contre les cyberattaques, au vu de l'évolution rapide du panorama des menaces en matière de cybersécurité; félicite, dans ce contexte, le CEPD d'avoir revu ses politiques et méthodologies de sécurité en vue de préparer la mise en œuvre du règlement sur la cybersécurité (règlement (UE, Euratom) 2023/2841); relève, à la lecture du questionnaire, que le CEPD a introduit une demande visant à obtenir deux équivalents temps plein supplémentaires pour couvrir les infrastructures de cybersécurité découlant des obligations du CEPD au titre de ce règlement ainsi que du rôle du CEPD en tant que membre du conseil interinstitutionnel de cybersécurité (IICB); constate en outre avec satisfaction que le CEPD a amélioré sa politique de sécurité de l'information et la politique d'utilisation	38. souligne le rôle de premier plan joué par le CEPD dans l'amélioration de la préparation des institutions de l'Union en matière de cybersécurité, et son étroite collaboration avec des organes tels que l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) et des plateformes de cybersécurité telles que le service de cybersécurité pour les institutions, organes et organismes de l'Union (CERT-UE); ***l'invite instamment à élaborer un cadre d'audit structuré pour les risques de cybesecurité au sein des organes de l'Union;*** note qu'en 2023, le CEPD a continué à améliorer son état de préparation en matière de protection des données à caractère personnel et des informations sensibles contre les cyberattaques, au vu de l'évolution rapide du panorama des menaces en matière de cybersécurité; félicite, dans ce contexte, le CEPD d'avoir revu ses politiques et méthodologies de sécurité en vue de préparer la mise en œuvre du règlement sur la cybersécurité (règlement (UE, Euratom) 2023/2841); relève, à la lecture du questionnaire, que le CEPD a introduit une demande visant à obtenir deux équivalents temps plein supplémentaires pour couvrir les infrastructures de cybersécurité découlant des obligations du CEPD au titre de ce règlement ainsi que du rôle du CEPD en tant que membre du conseil interinstitutionnel de cybersécurité (IICB);

acceptable du CEPD afin de faire face aux menaces de cybersécurité spécifiquement liées au télétravail, à l'utilisation d'appareils mobiles personnels et à l'interdiction des applications dangereuses (TikTok); note que le CEPD n'a été confronté à aucune cyberattaque en 2023;	constate en outre avec satisfaction que le CEPD a amélioré sa politique de sécurité de l'information et la politique d'utilisation acceptable du CEPD afin de faire face aux menaces de cybersécurité spécifiquement liées au télétravail, à l'utilisation d'appareils mobiles personnels et à l'interdiction des applications dangereuses (TikTok); note que le CEPD n'a été confronté à aucune cyberattaque en 2023; ***demande des rapports publics annuels sur les menaces détectées, les mesures prises en réponse à ces menaces et la cyberrésilience institutionnelle;***

Or. en

Amendement 44
Vlad Vasile-Voiculescu, Olivier Chastel, Michal Wiezik, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. félicite le CEPD d'avoir mis à jour la formation à la cybersécurité pour l'ensemble du personnel et d'avoir revu le modèle de formation à la sécurité pour les nouveaux arrivants; se félicite que le CEPD ait fait preuve d'initiative dans la sensibilisation aux risques liés à la cybersécurité, par exemple en préparant des fiches d'information, en réalisant des enquêtes auprès des institutions, organes et organismes de l'Union et en organisant des campagnes de sensibilisation;	39. félicite le CEPD d'avoir mis à jour la formation à la cybersécurité pour l'ensemble du personnel et d'avoir revu le modèle de formation à la sécurité pour les nouveaux arrivants; se félicite que le CEPD ait fait preuve d'initiative dans la sensibilisation aux risques liés à la cybersécurité, par exemple en préparant des fiches d'information, en réalisant des enquêtes auprès des institutions, organes et organismes de l'Union et en organisant des campagnes de sensibilisation; ***encourage le CEPD à veiller à ce que le personnel reçoive une formation obligatoire sur l'utilisation sûre et éthique des outils d'IA afin d'améliorer sa compréhension et d'atténuer les risques;***

Or. en

Amendement 45

Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. souligne qu'en 2023, comme en 2022, le CEPD et le comité européen de la protection des données étaient les seuls locataires du bâtiment du Parlement qu'ils occupaient, à la suite du déménagement des services du Médiateur à la fin de l'année 2021 ***pour*** maintenir les coûts de location et d'entretien à un niveau raisonnable; observe que le CEPD a dû demander un montant supplémentaire de 81 856,84 EUR pour le paiement des frais de location au Parlement, étant donné que le taux d'indexation était de 8,82 % et donc supérieur au plafond de 2 % pour les dépenses administratives;	40. souligne qu'en 2023, comme en 2022, le CEPD et le comité européen de la protection des données étaient les seuls locataires du bâtiment du Parlement qu'ils occupaient, à la suite du déménagement des services du Médiateur à la fin de l'année 2021***, et qu'en louant ses locaux auprès du Parlement plutôt que sur le marché privé, le CEPD entend*** maintenir les coûts de location et d'entretien à un niveau raisonnable; observe que le CEPD a dû demander un montant supplémentaire de 81 856,84 EUR pour le paiement des frais de location au Parlement, étant donné que le taux d'indexation était de 8,82 % et donc supérieur au plafond de 2 % pour les dépenses administratives;

Or. en

Amendement 46
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. invite le CEPD à élaborer et à publier un plan global de transition écologique qui prévoie des objectifs clairs en matière de neutralité carbone d'ici à 2035, des politiques de marchés publics durables et des évaluations obligatoires des incidences sur l'environnement pour toutes les activités liées à des déplacements;

Or. en

Amendement 47
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 bis. prie instamment le CEPD d'adopter le système de management environnemental et d'audit (EMAS) afin de surveiller et d'améliorer systématiquement son empreinte environnementale, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie, la réduction des déchets et les politiques en faveur d'espaces de travail durables;

Or. en

Amendement 48
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. demande à l'institution d'adresser au Parlement européen et à sa commission du contrôle budgétaire des recommandations sur de nouveaux moyens de lutter contre les abus et les utilisations abusives des fonds de l'Union, en s'appuyant sur sa propre expérience institutionnelle et les enseignements tirés des affaires passées, et de partager les bonnes pratiques, puisqu'il a été prouvé que les intérêts financiers de l'Union européenne n'étaient pas bien protégés au Parlement, comme l'ont révélé l'affaire pénale et les enquêtes; estime que le Parlement pourrait bénéficier d'un regard neuf en la matière et de la contribution de l'institution;

Or. en

Amendement 49
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. demande que le CEPD, la Cour des comptes européenne, l'OLAF et le Parquet européen coopèrent plus étroitement afin de mettre au point des protocoles communs pour la détection de la fraude dans les données numériques et les transactions financières au sein des institutions de l'Union; souligne la nécessité de réaliser des audits conjoints sur les risques de fraude fondés sur l'IA;

Or. en

Amendement 50
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. demande à l'institution de s'abstenir de promouvoir, de diffuser et de soutenir l'idéologie du genre et l'idéologie woke et l'appelle à observer le traité et ses dispositions ainsi qu'à respecter les identités nationales des États membres, inhérentes à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en